De: Robert DUMOULIN/MINECO.BE

A: bra@managimm.com

Cci: Robert DUMOULIN/MINECO.BE

Date Jeudi 22 Mars 2018 03:01PM

Objet Point 5 de l'ordre du jour. Production d'une note

(collective) de réflexion, en suivi du Point 16. b) de

l'AG du 07.03.2017.

[note pour Mme Busin : les copropriétaires dont l'adresse électronique m'est connue sont mis en copie cachée, de telle manière à éviter les flux de mails dus à des réactions en cascade via "Reply to All" ; je vous transmets séparément la liste de mes destinataires ; s'il s'avère que celle-ci est incomplète par rapport à votre "Mailing List", pourriez-vous, le cas échéant, pallier mes omissions ?]

[Cette note est également imprimée pour être distribuée dans toutes les boîtes des copropriétaires dont l'adresse électronique m'est inconnue, ou être envoyée par courrier simple aux copropriétaires sans adresse électronique et n'habitant pas l'immeuble]

J'ai l'honneur de faire parvenir à Mesdames et Messieurs les copropriétaires la note de réflexion à laquelle ont déclaré pouvoir souscrire les copropriétaires dont les noms figurent dans le fichier Partie4.pdf.

Les matériaux grâce auxquels cette note de réflexion a pu être établie sont :

- (pour 1.A) les actes de base originaux scannés et transmis, pour ce qui est de l'acte originel du 27.07.1955 par M. Borgers aux membres du Conseil de Gérance le 11.08.2010 (16:36), et pour ce qui est des actes rectificatifs des 17.11.1955 et 16.11.1956 par Mme Hollanders de Ouderaen (à MM. Borgers et aux membres du Conseil de Gérance) le 22.08.2010 (11:55)
- (pour 1.B) le règlement de copropriété scanné et transmis par M. Borgers aux membres du Conseil de Gérance le 11.08.2010 (16:39)
- (pour 2.A) la présentation PowerPoint telle que projetée par l'architecte Fontenelle et l'ingénieur en stabilité N'Guyen lors de la session d'information organisée dans les locaux du copropriétaire LOREBRU (Av. de Versailles, le 11.12.2012), transmise par M. El Hassouni à ma demande le 19.12.2012 (13:12)

—--Transféré par Robert DUMOULIN/MINECO.BE ——-

A: annemarie.busin@managimm.com De: Robert DUMOULIN/MINECO.BE

Date: 20/03/2018 10:22PM

Objet : Re:

La lettre que j'avais envoyée le 21.02 pendant vos congés l'avait surtout été avant que le CC ne décide le 1er mars de procéder à la désignation d'experts. Voici pourquoi, simple observateur, je n'avais rien dit à propos de mon intention de favoriser la rédaction d'une note de réflexion.